



CASE POSTALE – 1967 BRAMOIS - www.tcbramois.ch

REGLEMENT DE JEUX

1. Tenue

Des [pantoufles de tennis](#) sont obligatoires, un habillement de sport est vivement recommandé.

2. Réservation des court

- 2.1 **Les réservations journalières peuvent se faire au plus tôt 60 minutes avant l'occupation des courts** et pour une heure au maximum allant d'heure en heure complète. Inscription [en bleu](#) au moyen d'un stylo à bille.
- 2.2 **Les réservations hebdomadaires s'entendent du lundi 06:00 h au dimanche 3:00 h.** Elles peuvent se faire dès le dimanche à 20:00 h et à raison d'une seule réservation par membre et par jour. La réservation du jour suivant ne peut être inscrite qu'une fois la première utilisée. Inscription [en rouge](#) au moyen d'un stylo bille. Pour les gens qui prennent des cours avec des professeurs autorisés par le TCB, 3 heures de réservation hebdomadaire ([en rouge](#)) sont possibles par membre. Les cours ne peuvent être donnés qu'en dehors des heures d'affluence.
- 2.3 Pour que la réservation soit valable, il faut que les deux membres aient leur nom inscrit sur la feuille de réservation. Si l'un des deux membres est absent sur le court, un autre pourra prendre sa place
- 2.4 Les joueurs doivent se présenter sur le court 5 minutes avant le début de la réservation. Si, à l'heure de la réservation, aucun des deux joueurs n'est présent sur le court, celui-ci sera considéré comme libre.
- 2.5 L'abonnement de membre est personnel, donc non transmissible.

3 . Durée de jeu

- 3.1 La durée de réservation est limitée à 1 heure à la fois.
- 3.2 L'heure de jeu est de 60 minutes.

4 . Priorités

- 4.1 Le comité se réserve le droit de bloquer les courts lors de tournois, championnats, rencontres interclubs, etc...
- 4.2 Le comité peut réserver des courts pour les entraînements officiels. Les joueurs participant à ces entraînements ne peuvent pas réserver un autre court pour le même jour.
- 4.3 Les mercredis non fériés, les juniors ont la priorité sur les autres membres de 13h00 à 18h00 un junior jouant avec un adulte n'est pas prioritaire.
- 4.4 Les autres jours, après 19:00 h , les juniors jusqu'à 14 ans doivent laisser la place aux adultes
- 4.5 Un certain nombre de juniors méritant seront autorisés à jouer avec les adultes après 19:00h.



CASE POSTALE – 1967 BRAMOIS - www.tcbramois.ch

Une liste de ces juniors sera établie et affichée au tableau.

5 . DISPOSITIONS GENERALES

5.1 **CLES**

CHAQUE JOUEUR DETENTEUR D'UN ABOUNEMENT RECEVRA UNE CLE PERMETTANT L'ACCES AUX COURTS
EN CAS DE PERTE, CELLE-CI SERA FACTUREE FR 50.--

5.2 LES JOUEURS QUITTANT LES PLACES DE JEU OBTIENNENT L'OBLIGATION DE FERMER LA PORTE A CLE SI LES COURTS NE SONT PLUS OCCUPES ET D'ETENDRE LES PROJECTEURS. EN CAS D'OMISSION, ILS SERONT RENDUS RESPONSABLES DE TOUS LES DEGATS CAUSES PAR DES TIERS.

5.3 IL EN EST DE MEME POUR LES VESTIAIRES. CHAQUE JOUEUR A L'OBLIGATION DE MAINTENIR LES VESTIAIRES EN ETAT DE PROPRIETE. LE COMITE SE RESERVE LE DROIT D'INTERDIRE TEMPORAIREMENT OU DEFINITIVEMENT L'ACCES AUX VESTIAIRES AUX CONTREVENANT

6. PLACE DE JEU

6.1 LES SPECTATEURS NE SONT PAS AUTORISES A PENETRER SUR LES COURTS

6.2 LES COURTS SONT DISPONIBLES DE **06:00H A 23:00H**.

6.3 LES INSTALLATIONS SONT PLACEES SOUS LA PROTECTION DES JOUEURS ET CHACUN DOIT SE SENTIR RESPONSABLE DU MATERIEL MIS A DISPOSITION.

7. COMPETENCES

7.1 LES MEMBRES DU COMITE PEUVENT ETRE APPELES A TRANCER LES LITIGES.

N.B. CHACUN EST TENU DE RESPECTER ET DE FAIRE RESPECTER CE REGLEMENT.

LE PRESIDENT:
GUY RIAND

LE SECRETAIRE
MAYOR STEPHANE

MODIFIE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 MARS 2004